



Entreprises controversées et investissement responsable (synthèse)

L'exclusion normative progresse très rapidement en Europe du Nord. Cette pratique qui consiste à exclure les entreprises coupables de violations graves et répétées des grandes conventions internationales, a progressé de 54% en Europe entre 2009 et 2011 pour atteindre plus de 2340 milliards d'euros. En France, 136 milliards d'euros étaient soumis à ce type de filtres en 2010, 1300 milliards d'euros fin 2012, soit près de dix fois plus.

Certains investisseurs publient des **listes noires de multinationales controversées exclues de leurs portefeuilles**. Novethic a analysé dans cette étude celles mises à dispositions par une vingtaine d'investisseurs d'Europe du Nord gérant 1500 milliards d'euros. L'objectif était de **mesurer l'impact de l'exclusion normative sur leurs pratiques controversées dans un domaine spécifique : les violations des droits humains**.



L'étude dresse une **typologie des motifs d'exclusion concernant les violations des droits humains** adoptés par ces investisseurs.

Elles sont groupées en trois catégories : la première concerne les **manquements au droit du travail**, la seconde **l'absence de respect des droits des communautés locales** et la dernière regroupe les activités exercées dans des régions où des **exactions sont commises par les autorités publiques et les entreprises mises en cause pour complicité**. Les justifications de leurs exclusions par les investisseurs peuvent être différentes. Afin de mieux comprendre les mécanismes d'exclusion normative, six cas emblématiques d'entreprises ont été analysés :

- **Walmart** pour le non-respect du droit syndical et les conditions de travail dans sa chaîne de sous-traitance ;
- **Yahoo!** pour les violations de la liberté d'expression en Chine ;
- **Chevron** condamnée à une amende colossale pour pollution de l'Amazone en Équateur ;
- **PetroChina** mise en cause pour complicité avec les exactions des régimes birmans et soudanais ;
- **Vedanta** pour non-respect des droits des populations autochtones ;
- **Shell** pour la situation dans le delta du Niger.

Les entreprises controversées sont soumises à de multiples pressions pouvant venir des tribunaux, des ONG, des populations locales, des médias... **Les cas où il est possible d'identifier précisément le poids des seuls investisseurs sur la mise en place des actions correctives sont rares**. Pourtant l'étude de Novethic montre que **si l'exclusion normative ne suffit pas à changer les choses, elle donne corps à la notion de risque ESG**. En dénonçant clairement des modèles économiques qui conduisent à des violations des droits humains, ces actionnaires considèrent qu'elles ont in fine un coût trop élevé pour les entreprises elles-mêmes. Ils protègent leur propre réputation et contribuent à remettre en cause ces modèles. Mais pour changer la donne, ils doivent user de leurs pouvoirs d'actionnaires. **Conjuguer engagement actionnarial et exclusion normative est une forme d'investissement responsable efficace mais loin d'être généralisée à toute l'Europe**.

Face aux entreprises controversées, l'étude de Novethic constate qu'on est encore loin d'une action globale et concertée de la part des investisseurs responsables, en Europe comme aux États-Unis.

Exclure les entreprises controversées protège-t-il les investisseurs ?

Tazreen Fashions Ltd est **l'entreprise la plus controversée dans le monde en 2012** selon l'institut spécialisé RepRisk mais elle **n'est pas sur les listes noires publiées par les investisseurs du panel**. L'incendie de son usine de textile au Bangladesh qui a fait plus de 120 morts fin 2012, a lancé un mouvement international de protestation sur les conditions de travail chez les sous-traitants bangladais des grandes marques de textile occidentales. Il a pris une ampleur considérable après l'effondrement d'un immeuble où sont morts plus de 1000 ouvriers, six mois plus tard. Aujourd'hui **le monde entier a été alerté sur le sort des populations sacrifiées pour produire à bas coût**.

Les investisseurs responsables participent au mouvement à travers une **déclaration commune demandant aux entreprises du textile de respecter les droits humains** et de mettre en place des politiques d'achat responsable tout au long de la chaîne de leurs fournisseurs. Les signataires les appellent à s'engager collectivement pour appliquer les principaux standards de l'Organisation Internationale du Travail. Fin mai 2013, le **texte a été signé par près de 200 investisseurs détenant 1500 milliards de dollars d'actifs**. Etaient-ils ou non actionnaires des entreprises ciblées par les ONG ? Vont-ils le rester ? On ne le sait pas encore.

Les drames du Bangladesh montrent quel peut être le mode d'action des investisseurs dans un scandale mondialisé où les ONG et les médias conjuguent leurs actions pour acculer les entreprises concernées à prendre des mesures crédibles. Cette controverse a remis en cause l'efficacité des dispositifs déjà en place (codes de conduites, audits sociaux...) et pousse les investisseurs responsables à être **plus exigeants dans leur évaluation de la qualité des politiques RSE des entreprises dont ils sont actionnaires**. Ils y sont incités par la montée en puissance d'interpellations beaucoup plus directes. À titre d'exemple, le fonds norvégien et le fonds néerlandais APG sont empêtrés dans une affaire de plaintes déposées par une ONG sud-coréenne auprès des Points de Contacts de l'OCDE de Norvège et de Corée du Sud. Ils sont **attaqués en tant qu'actionnaires d'une entreprise minière, POSCO, qui est accusée de violations des droits humains en Inde**. Invoquant sa politique d'investissement responsable, **le fonds norvégien plaide non coupable en expliquant qu'un actionnaire minoritaire ne peut être considéré comme responsable des agissements d'une entreprise qu'il n'a ni souhaités, ni décidés**.

D'autres initiatives d'interpellation directe des investisseurs voient le jour. L'ONG anglaise ShareAction, par exemple, **appelle les citoyens à écrire à leurs fonds de pension** pour leur demander de faire pression sur les entreprises dont ils sont actionnaires. L'exclusion normative peut contribuer à éviter aux investisseurs d'être **mis en accusation parce qu'ils seraient responsables, si ce n'est coupables, de violations des droits humains commises par telle ou telle entreprise**.